

Sommaire

6. [Nos favoris Internet](#)
7. [Chronique biblique](#)
8. [Abbé Guy Pagès](#)
9. [Benoît XVI](#)
9. [Liturgie des Heures](#)
14. [Chant liturgique](#)
15. [Sacrement du Mariage](#)
17. [Église de Paris](#)
20. [Église de Sens-Auxerre](#)

●
REGNAT

BP 20114
75623 PARIS cedex 13

regnat.phg@orange.fr

●
Directeur de la publication

Philippe GUIDAL

●
Ont collaboré à ce numéro :

Philippe GUIDAL
Jean-Jacques LEBŒUF
Abbé Guy PAGÈS

●
Merci à :

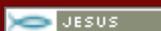
Eberhard B., Denis CROUAN,
Michèle M.

●
Conception – Réalisation

PHG

●
Les articles publiés
n'engagent que leurs auteurs.

●
© **Regnat 2009**



PEUT-ON AINSI CRITIQUER DES ÉVÊQUES ?

Les articles de Charles Brun publiés dans les deux derniers numéros de *Regnat*¹ ont suscité quelques remous chez certains membres du diocèse parisien. Le fait est que notre collaborateur avait pris pour cible *le personnage que les convenances nous obligent à nommer Son Éminence le cardinal archevêque de Paris*, et, très légitimement, certains de ses clercs ont cru bon de nous faire savoir leur vive désapprobation

Pour notre part, en tant que directeur d'une publication dans laquelle, comme il est précisé au bas de l'ours ci-contre, « les articles publiés n'engagent que leurs auteurs », nous souhaitons, sinon panser les blessures qui auraient été infligées par cette lecture, au moins faire connaître les raisons pour lesquelles nous avons pris la responsabilité de publier ces deux articles, ainsi que les sentiments que nous inspirent les réactions qu'ils ont provoquées.

Le premier article de Charles Brun a ainsi été jugé « tout simplement scandaleux et stupide », et le deuxième « tout aussi pitoyable ». Soit. Il eût été sans doute plus constructif de rédiger une justification des propos épiscopaux critiqués par M. Brun, un peu plus étayée que celle qui nous était déjà parvenue d'un des proches collaborateurs du *personnage que les convenances nous obligent à nommer Son Éminence le cardinal archevêque de Paris*. Elle eût été volontiers publiée ; *Regnat* se veut aussi un lieu d'échange entre catholiques de bonne volonté et capables d'un peu de réflexion. Quoi qu'il en soit, il se trouve que certains fidèles ne partagent pas, pour des raisons d'ailleurs très diverses, l'admiration apparemment sans bornes que vouent ces clercs au *personnage que les convenances nous obligent à nommer Son Éminence le cardinal archevêque de Paris*. Ont-ils le droit de le faire savoir ? D'après la tradition et le droit de l'Église, il semble que oui, restant saufs le respect et la charité².

¹ « M^{gr} Vingt-Trois va-t-il démissionner ? », *Regnat*, n° 32, 2 juin 2009, p. 18 ; « Réponse à un Monseigneur », *Regnat*, n° 33, 23 juin 2009, p. 18.

² Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, constitution dogmatique *De Ecclesia*, n. 37 ; Code de droit canonique, can. 212.

M. Brun, ayant lu les propos adressés peu après la dernière fête de Pâques au ministre de l'Intérieur alors en exercice¹ par *le personnage que les convenances nous obligent à nommer Son Éminence le cardinal archevêque de Paris*, les a trouvés indignes d'un pasteur de l'Église catholique et l'a fait savoir. Évidemment, c'est la susceptibilité de chacun qui mesure si le respect et la charité ont été gardés. De fait, la sensibilité contemporaine passablement efféminée a tendance à s'effaroucher de la moindre ombre de critique et du plus léger soupçon de reproche...

Tant pis. *Regnat* revendique un christianisme viril, dans la ligne des grands évêques qu'étaient les saints Cyprien, Cyrille ou Augustin, ou d'un grand docteur comme saint Jérôme, pour qui la charité n'empêchait nullement d'envoyer de respectueuses volées de bois vert ficelées de ronces aux prochains sujets de leurs critiques, papes compris. Qu'on relise attentivement les secondes lectures des vingt-quatrième et vingt-cinquième semaines de l'Office des lectures ; manifestement, la liturgie ne réprovoque pas encore ce style d'expression. Mais on pourrait nous objecter que nous ne sommes ni évêques ni docteurs. Certes. Disons alors que *Regnat* se situe aussi, le talent en moins sans aucun doute, dans la ligne d'un [Georges Bernanos](#), qui ne s'est jamais embarrassé de scrupules pour dire leur fait à des évêques timorés mitrés de guimauve (voir par exemple la critique de l'épiscopat espagnol dans *Les grands cimetières sous la lune*²). L'Église ne l'a pas encore excommunié, profitons donc de son patronage³. Mais on a tout à fait le droit de ne pas aimer Bernanos. Quoi que...

Il n'en reste pas moins que, style mis à part (nous aurions quant à nous formulé les choses différemment), les critiques de M. Brun nous ont paru fondées. Nous regrettons le temps où un Bossuet, par exemple, se permettait d'interdire à un fornicateur adultère de faire ses Pâques – certes, c'était en 1675, et ledit fornicateur adultère n'était que Louis XIV⁴... Et nous aurions aimé, entre autres choses, que *le personnage que les convenances nous obligent à nommer Son Éminence le cardinal archevêque de Paris* appelât à la pénitence

publique la pécheresse publique (divorcée) qui logeait jusqu'au printemps dernier place Beauvau, et qui prétendait malgré tout vouloir s'« associer de tout cœur à la joie et à l'Espérance de l'Église et de ses membres⁵ » à l'occasion de Pâques. Peut-on à ce point se payer de mots ?!

« Chesterton parlait jadis des vertus chrétiennes devenues folles. Il arrive en effet que les vertus chrétiennes deviennent folles. Mais il y a la folie furieuse. Il y a aussi le gâtisme. La résignation chrétienne est une vertu virile, qui suppose un choix raisonné entre le refus et l'acceptation de l'injustice. Elle me semble donc bien loin d'être à la portée de tout le monde. On rencontre le plus souvent à sa place une espèce d'indifférence hébétée au malheur des autres. La résignation chrétienne, il y a des siècles, allait partout la tête haute, les yeux ardents, les mains sagement croisées sur son cœur, vers les échafauds et les bûchers. Elle est assise aujourd'hui les mains pendantes, les yeux vagues au coin d'un feu qui ne la réchauffe pas. Oh ! je sais bien que ces vérités actuelles ne sont pas du goût des pasteurs qui prêchent cette résignation-là comme les prêtres des catacombes prêchaient le martyre. Tant pis ! Lorsqu'ils nous répètent, comme jadis les évêques et les archevêques de la collaboration vichyssoise : « Résignez-vous !... », nous ne sommes pas dupes, nous savons très bien ce que cela veut dire : « Résignez-vous à avoir des pasteurs tels que nous... » »

BERNANOS (Georges), *La liberté pour quoi faire ?*, Paris, Gallimard, collection « Idées » (n° 273), 1953 (édition 1972), p. 106.

Au lieu de cela, la réponse épiscopale est effectivement d'une platitude et d'un relativisme indignes d'un « héraut de la foi⁶ », dont la première tâche est d'enseigner les nations en leur prêchant l'Évangile⁷, « à temps et à contretemps⁸ ». Au nom de quoi l'Église, *Mater et Magistra*, devrait-elle renoncer à « régenter les consciences » et se résigner à la mise en œuvre d'un « chemin qui *peut* être autre que bien des conformismes ambiants⁹ » ?! Ce plaidoyer pour « l'intelligence humaine » sans un mot du péché qui entrave son exercice, qu'est-ce donc, si ce n'est du

¹ Cf. *La Documentation catholique*, n° 2424, 17 mai 2009, pp. 513-514.

² Paris, Plon, 1938. Nos lecteurs lettrés avaient déjà reconnu l'origine de certaine formule en italiques employée à plusieurs reprises dans cet éditorial...

³ Ledit patronage a d'ailleurs été accordé au centre paroissial de Saint-Louis d'Antin (Paris IX^e), l'[Espace Georges Bernanos](#)...

⁴ Cf. [Regnat n° 28](#), 14 septembre 2008, p. 14.

⁵ Cf. *La Documentation catholique*, n° 2424, 17 mai 2009, p. 513.

⁶ Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, constitution dogmatique *De Ecclesia*, n. 25.

⁷ Cf. *ibid.*, n. 24.

⁸ 2 Tm 4 2.

⁹ Cf. *La Documentation catholique*, n° 2424, 17 mai 2009, p. 514. Les italiques sont de nous.

naturalisme ? Où est l'appel incontournable à la conversion et à la repentance ? À vrai dire, nous serions-nous intéressés nous-mêmes à ces propos que nous n'aurions pu nous montrer moins critique que M. Brun...

À ce stade, il n'est sans doute pas inutile de rappeler une différence fondamentale entre le *droit* et le *fait*. De *droit*, les évêques sont les « successeurs des apôtres¹⁰ », les « sarments par lesquels se transmet la semence apostolique¹¹ », « hérauts de la foi, [...] docteurs authentiques, [...] témoins de la vérité divine et catholique¹² », etc. De *fait*, il n'en est pas toujours ainsi. Et ce n'est pas nouveau. Derrière la plupart des hérésies et schismes répertoriés dans l'histoire de l'Église se trouvent des évêques qui en assurèrent la promotion, qu'ils en fussent eux-mêmes à l'origine ou qu'ils en soutinssent les initiateurs – prêtres ou religieux. En d'autres termes, si les évêques ont reçu pour mission de gouverner leurs églises à la suite des apôtres, rien ne permet de préjuger qu'ils s'en acquitteront correctement.

Quelques exemples, entre mille : [Paul de Samosate](#) (III^e s.), [Élipand de Tolède](#) († 807) et [Félix d'Urgel](#) († 818) pour l'[adoptianisme](#) ; [Julien d'Halicarnasse](#) († c. 527) pour l'[aphthartodocétisme](#) ; [Apollinaire de Laodicée](#) (IV^e s.) pour l'[apollinarisme](#) ; [Acace de Césarée](#) († 366), [Eudoxe de Constantinople](#) († 370), [Eunome de Cyzique](#) (IV^e s.), [Eusèbe de Nicomédie](#) (280-341), [Saturnin d'Arles](#) (IV^e s.), [Ursace de Singidunum](#) (IV^e s.), [Wulfila](#) (IV^e s.) et tant d'autres pour l'[arianisme](#) ; [Macédonios de Constantinople](#) (IV^e s.) pour le [macédonianisme](#) ; [Sévère d'Antioche](#) († 538) pour le [monophysisme](#) ; [Sergius de Constantinople](#) († 638) pour le [monothélisme](#) ; [Jean I^{er} d'Antioche](#) (V^e s.) et [Nestorius de Constantinople](#) (380-451) pour le [nestorianisme](#) ; [Priscillien d'Avila](#) († 385) pour le [priscillianisme](#) ; etc.

Dans son opuscule bien connu sur l'importance de la Tradition dans l'économie de la Révélation, [saint Vincent de Lérins](#) (V^e s.) évoquait justement la faillite presque totale de l'épiscopat lors de la crise arienne :

« Quand le venin de l'arianisme eut infecté, non plus une faible partie, mais la presque totalité de l'univers, alors que tous les évêques de langue latine s'étaient laissés séduire, les uns

par la violence, les autres par la ruse, et qu'une sorte de nuage obscurcissait les esprits et leur dérobaient, en un si grand trouble, la véritable route à suivre, tout ce qu'il y avait de vrais disciples et de vrais adorateurs du Christ préférèrent la foi antique à de perfides innovations et se préservèrent ainsi de la contagion du fléau¹³. »

En un temps – lointain – où ces considérations relevaient du sens commun, [Tertullien](#) (c. 155-235) pouvait apostropher ses lecteurs ainsi :

« Eh quoi ? si un évêque, si un diacre, si une veuve, si une vierge, si un docteur, si un martyr même s'écartent de la règle [de foi], faudra-t-il pour cela que l'hérésie devienne vérité ? Jugons-nous de la foi d'après les personnes ou des personnes d'après la foi¹⁴ ? »

... avant de rappeler ce qu'un chrétien ne devrait jamais oublier :

Ipse traditor Christi de apostolis fuit.

« Celui qui a livré le Christ fut lui-même un des apôtres¹⁵. »

Le père de l'histoire ecclésiastique, [Eusèbe de Césarée](#) (c. 265-340), évêque lui-même, n'hésitait pas à dire de son collègue [Paul de Samosate](#), déjà cité plus haut :

« Ce n'est pas un évêque, mais un sophiste et un charlatan¹⁶. »

Heureuse époque où, restant saufs le respect et la charité, on savait encore appeler un chat un chat et un gaulliste un salaud. Mais nous nous égarons...

Nous pourrions ainsi multiplier à l'envi les citations pour, au final, rappeler simplement que le dogme de l'*infaillibilité épiscopale* n'existe pas¹⁷. Et celui de l'*infaillibilité curiale* encore moins. Ce n'est pas parce que *le personnage que les convenances nous obligent à nommer Son Éminence le cardinal archevêque de Paris* (ou d'ailleurs) affirme ceci – ou que Monsieur le

¹³ S. VINCENT DE LÉRINS, *Commonitorium*, I, 4 (traduction de Pierre de Labriolle, Paris, Desclée De Brouwer, collection « Les Pères dans la foi », 1978, pp. 29-30). Les italiques sont de nous.

¹⁴ TERTULLIEN, *De praescriptione haereticorum*, III, 5-6 (traduction de Pierre de Labriolle, Paris, Cerf, collection « Sources chrétiennes », n° 46, 1957, pp. 90-91).

¹⁵ *Ibid.*, III, 11 (*op. cit.*, p. 91).

¹⁶ EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, VII, 30, 9 (traduction de Gustave Bardy, Paris, Cerf, collection « Sources chrétiennes », 2003, p. 429).

¹⁷ Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution dogmatique *De Ecclesia*, n. 25 : « Les évêques, pris un à un, ne jouissent pas de la prérogative de l'infaillibilité. »

¹⁰ CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, constitution dogmatique *De Ecclesia*, n. 18.

¹¹ *Ibid.*, n. 20.

¹² *Ibid.*, n. 25.

Curé allègue cela – que *le personnage que les convenances nous obligent à nommer Son Éminence le cardinal archevêque de Paris* – ou Monsieur le Curé – a raison et tient des propos orthodoxes. Deux mille ans d’histoire ecclésiastique l’attestent. Et c’est pour avoir méprisé les leçons de l’histoire qu’une génération entière de chrétiens, celle des années 1960-1970, a laissé un clergé et un épiscopat devenus subitement fous – il n’y a pas d’autre mot – liquider la liturgie, saborder le catéchisme, vider les séminaires et les couvents, et conduire à l’apostasie la génération suivante...

« Oui, mais Monsieur le Curé a dit que c’était le Concile qui l’avait dit... », « Oui, mais le “Père Évêque” a dit que c’était le Pape qui l’avait dit... » À ceux qui n’iront jamais vérifier ce que le Concile, le Pape ou le boucher d’en face ont réellement pu et voulu dire, on fera toujours avaler des couleuvres grosses comme des serpents d’Éden – souvenez-vous, « le plus rusé de tous les animaux des champs que le Seigneur Dieu avait faits¹⁸ », qui assurait justement : « Alors, Dieu a dit que¹⁹... »

Il faut toujours vérifier ce que Dieu, le Pape, le Concile, ou le boucher d’en face, ont dit. Sait-on jamais...

Par exemple, « le saint Concile enseigne que les évêques, en vertu de l’institution divine, succèdent aux Apôtres, comme pasteurs de l’Église, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ²⁰. » C’est clair, c’est net. Mais ce n’est pas tout. Le même saint Concile, quelques paragraphes plus loin, précise que ce sont « les évêques *qui enseignent en communion avec le Pontife romain* [qui] ont droit, de la part de tous, au respect qui convient à des témoins de la vérité divine et catholique²¹. » C’est tout aussi clair et net. On distingue le *droit* et le *fait*. Ce qui doit être, mais qui n’est pas toujours.

Nous ne nous étendrons pas ici sur l’absence réelle de communion entre l’épiscopat français, pris dans son ensemble, et le Pontife romain. La démonstration, accablante, en a déjà été faite par d’autres. Rappelons notamment l’intéressante étude commise il y a déjà plus de vingt ans par un « témoin de l’extérieur » que connaissent bien les lecteurs du mensuel *La Nef*, l’universitaire luthérien [François-Georges Dreyfus](#) :

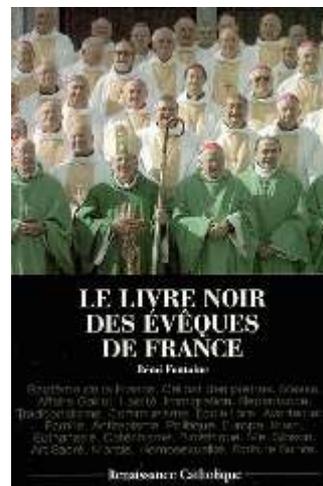
¹⁸ Gn 3 1.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution dogmatique *De Ecclesia*, n. 20.

²¹ *Ibid.*, n. 25. Les italiques sont de nous.

Des évêques contre le pape. Essai sur la crise du catholicisme français (Paris, Grasset, 1985). Ou, plus récemment, *Le livre noir des évêques de France* (Issy-les-Moulineaux, [Renaissance catholique](#), collection « Controverses », 2006), du philosophe [Rémi Fontaine](#).



Par ailleurs, sur le site de son association [Pro Liturgia](#), notre ami Denis Crouan se fait régulièrement l’écho des innombrables abus liturgiques perpétrés un peu partout en France, au vu et au su des évêques, quand ceux-ci ne sont pas eux-mêmes les auteurs desdits abus. En communion avec Rome ?

À vrai dire, la crise de la liturgie (qui est aussi une crise de la foi : *lex orandi lex credendi*) n’affecte pas uniquement notre pays, et les évêques français n’ont pas le monopole de la forfaiture. Prenons par exemple le cardinal [Christoph Schönborn](#), archevêque de Vienne (Autriche), qui passe – indûment – pour être plutôt conservateur : grâce au site [Gloria.tv](#), nos lecteurs pourront vérifier par eux-mêmes comment cet éminent théologien dominicain, membre de la [Commission théologique internationale](#), l’un des principaux rédacteurs du *Catéchisme de l’Église catholique*, etc., s’y prend pour célébrer le Saint Sacrifice de la Messe...

Tout cela pour dire que nous ne regrettons absolument pas d’avoir publié les articles de Charles Brun. Nous en rajouterons même : un de nos lecteurs (fidèle depuis le tout début de notre petite aventure éditoriale) a tenu à réagir à son tour contre une autre prouesse du *personnage que les convenances nous obligent à nommer Son Éminence le cardinal archevêque de Paris* (voir la chronique [Église de Paris](#)), et nous ne résistons pas non plus à l’envie de vous faire partager un souvenir de nos vacances estivales ([Église de Sens-Auxerre](#))...

Enfin, la question nous ayant été posée, nous il nous faut préciser que ni la Communauté Saint-Martin, ni les sœurs de Notre-Dame de Consolation ne sont tenues d'adhérer à quoi que ce soit publié dans *Regnat*. Les petits encarts qui leurs sont consacrés dans le bulletin ne sont pas payés, pas plus que les autres d'ailleurs ; il s'agit simplement de faire connaître ces quelques communautés qui tentent, chacune à sa façon et avec son charisme propre, de se placer sur une ligne de crête qui est aussi celle de *Regnat*, ni à droite (« tradi »/intégriste) ni à gauche (progressiste), mais en haut (« plus près de Toi, mon Dieu »...).

« Il y a quelques mois je m'entretenais de la situation actuelle dans l'Église avec un évêque africain, qui est non seulement un des meilleurs évêques du continent noir, mais un des meilleurs de l'Église contemporaine. Avec ce bon sourire malicieux dont Dieu a éclairé les visages les plus sombres de l'humanité, il me disait : "Que voulez-vous ! L'Église, après le Concile, est un peu dans la même situation que nos armées africaines. On y a fait, du jour au lendemain, des généraux de gens choisis et formés pour n'être jamais que des sergents-chefs. Cela ne pourra jamais marcher tant qu'un ne sera pas sorti de cette situation." J'avoue qu'il me paraît que cet évêque mettait lui-même le doigt sur la plaie actuelle de l'épiscopat. »

BOUYER (Louis), *La décomposition du catholicisme*, Paris, Aubier-Montaigne, collection « Présence et pensée », 1968, p. 148.

Nous évoquons plus haut nos vacances estivales : il est un autre souvenir que nous souhaitons faire partager à nos lecteurs. L'année dernière, à la même époque, nous avons relaté la petite mésaventure informatique dont nous avons été victime au début d'août 2008 : la carte mère de notre ordinateur (acheté juste un an auparavant) avait cessé de fonctionner²². Le même incident s'est reproduit cet été, le soir même où expirait l'extension de garantie souscrite à l'achat de l'appareil... Nous étions jusque-là « quelque peu fâchés contre Toshiba » ; nous le sommes désormais beaucoup, et définitivement. Et *Regnat* roule désormais en [Packard Bell](#)...

Philippe GUIDAL



Ses effectifs augmentant chaque année, le groupe scout [Saint-Michel VII^e Paris](#) recherche d'urgence des cheftaines pour la rentrée ! Pour être assistante, il faut seulement avoir au minimum dix-sept ans et être prête à se lancer dans le scoutisme. La suite viendra au fur et à mesure avec l'expérience et les formations. On cherche aussi des jeunes filles plus âgées, ayant éventuellement déjà été cheftaines, notamment pour encadrer une deuxième meute.

Monastère de la Consolation

NOTRE DAME DE CONSOLATION
33, boulevard du Jardin des Plantes
83300 DRAGUIGNAN
☎ 04 94 68 26 15
☎ 04 94 76 38 69



Les Petites Sœurs de la Consolation du Sacré-Cœur et de la Sainte Face

Messe (chantée en grégorien) :
8 h 30 en semaine – 9 h 30 le dimanche

Liturgie des Heures (en latin)
Matines : 1 h 00 – Laudes : 6 h 00
Prime : 6 h 45 – Tierce : 8 h 15
Sexte : 12 h 00 – None : 15 h 20
Vêpres : 19 h 00 (17 h 00 le dimanche)
Complies : 20 h 45

Vous cherchez un journal vraiment catholique ?
Lisez



²² Cf. [Regnat](#), n° 28, 14 septembre 2008, p. 1.

Beati mites...



Site consacré
à la mémoire de
l'Abbé
Guy MONTARIEN
(1925–2005)

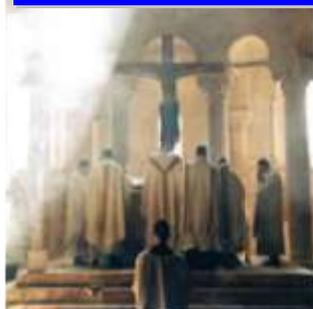


Inquisition



le site de
Stefan
JETCHICK

Communauté Saint-Martin



Theotime

Ce site religieux purement catholique vous propose une riche collection de textes, écrits reconnus par le Magistère de l'Église Catholique ou produits de prêtres en charge d'une mission par leur évêque ou supérieur religieux. Ces prêtres n'ont d'autre but que de faire aimer la Vérité qui est Jésus-Christ.

L'association Théotime, à l'origine de ce site, a pour but de promouvoir la culture chrétienne et la vie spirituelle catholique dans les âmes par de multiples moyens. Elle édite de petits ouvrages de spiritualité et de piété, à la fois riches en doctrine, agréables et faciles à lire (rubrique « Éditions »).

Enfin, vous trouverez sur ce site les numéros de *Regnat* déjà publiés (rubrique « Regnat », en bas et à gauche de la page d'accueil).

Au service de la liturgie latine

Pro Liturgia

(Président : Denis CROUAN)

9c avenue Georges Clemenceau

F-67560 ROSHEIM

☎ 03.88.50.75.24

Courriel : info@proliturgia.org

vocation.com

Un site destiné à aider le discernement des jeunes qui se posent la question de leur vocation chrétienne, et en particulier de la vocation sacerdotale ou à la vie consacrée. De nombreux témoignages de prêtres diocésains et religieux, de religieuses, de séminaristes, etc. Des prières, la possibilité pour les jeunes d'envoyer leur question à un prêtre, des textes sur la vocation, des vidéos, et des propositions de séjours et de retraites de discernement dans toute la France.

Lire la Bible

(suite)

3. Analyse sémantique

Avec cette troisième étape commence l'étude littéraire du texte biblique. L'adjectif « sémantique » (du grec σημαντικός [sēmantikós], « qui signifie, qui indique, qui fait connaître ») fait référence à la *signification* des unités linguistiques composant un texte. Quoiqu'on ne le fasse pas toujours, il faut bien distinguer le *sens* de la *signification* : un mot a un *sens*, donné par une définition de dictionnaire, et une *signification* qu'il reçoit du contexte dans lequel il est utilisé. Un même mot peut recevoir des significations très différentes en fonction de son contexte. Par exemple, c'est l'analyse sémantique qui va permettre de savoir si tel mot est à prendre au sens propre ou au sens figuré ; ou encore, lorsqu'on parle de l'« époque moderne », c'est par une analyse sémantique qu'on saura si « moderne » est à prendre au sens technique des historiens (la période des XVII^e et XVIII^e siècles), ou au sens commun de « contemporain ». Plus largement, tout texte possède une « organisation sémantique », constituée par l'ensemble des relations entre les mots qui le composent.

Il n'entre pas dans notre propos de rédiger un traité d'analyse sémantique ; nous nous contenterons ici de donner quelques pistes de réflexion, qui devraient suffire à fixer les esprits.

On commencera par examiner les différents types de mots : adverbes, conjonctions, déterminants (adjectifs, articles), noms propres, particules, prépositions, pronoms, substantifs, verbes, etc.

En s'aidant de dictionnaires, on dissipera toutes les obscurités terminologiques, qu'il s'agisse de noms de personnes, de noms de lieux, de notions culturelles (institutions du Proche-Orient, mythologie, etc.), du contexte historique, etc., que l'on ne connaît pas forcément très bien, de sorte que le sens obvie de tous les mots du texte apparaisse clairement.

Il est également intéressant de noter les redondances ou la rareté d'un mot. Ceux qui peuvent lire les textes

originaux, en hébreu ou en grec, s'aideront d'un très précieux instrument de travail, une *concordance*, qui répertorie toutes les occurrences du vocabulaire biblique dans leur contexte¹. On peut y vérifier en un coup d'œil la fréquence et la répartition d'un mot ou d'une expression dans le *corpus* biblique, et repérer les *hapax* (ἁπαξ [hápax], mot qui n'apparaît qu'« une fois »). Les concordances des deux grandes traductions françaises² présentent peu d'intérêt puisqu'elles ne permettent pas de connaître le vocabulaire original.

Pour les verbes, on sera attentif à la conjugaison (mode, personne, temps) et à l'aspect (état, action ; quelle action ? commence-t-elle, dure-t-elle ?).

Enfin, on recherchera les « champs lexicaux », c'est-à-dire les ensembles de termes appartenant à un domaine commun (culte, famille, fécondité, guerre, jugement, justice, monde animal ou végétal, morale, mort, mouvement, mythologie, nourriture, phénomènes atmosphériques ou physiologiques, rapidité, royauté, savoir, sexualité, société, travail, vieillesse, vision, etc.). Ces champs lexicaux, par le jeu des relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres (hiérarchie, inclusion, opposition, etc.) peuvent ensuite se regrouper dans des ensembles plus vastes, les « isotopies » (du grec ἴσος [ísos], « même », et τόπος [tópos], « lieu »), c'est-à-dire les grands thèmes sémantiques (châtiment des coupables, fécondité, hospitalité, etc.) qui forment l'univers du discours.

(à suivre...)

Philippe GUIDAL

¹ Les grandes concordances classiques sont, pour l'hébreu : DAVIDSON (Benjamin), *A Concordance of the Hebrew and Chaldee Scriptures*, London, Samuel Bagster, 1876 ; plus récente : LISOWSKY (Gerhard), *Konkordanz zum hebräischen Alten Testament*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft, 1958 (3rd édition) ; pour le grec de l'Ancien Testament : HATCH (Edwin), REDPATH (Henry A.), *A concordance to the Septuagint and the other Greek versions of the Old Testament (including the apocryphal books)*, Graz, Akademische Druck-u. Verlagsanstalt, 1954 (deux volumes) ; pour le grec du Nouveau Testament : GEDEN (Alfred S.), MOULTON (William F.), *Concordance to the Greek New Testament*, Edinburgh, Clark, 2002 (6th édition) ; ou, plus restreinte : SCHMOLLER (Alfred), *Handkonkordanz zum griechischen Neuen Testament*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft, 2002.

² *Concordance de la Bible de Jérusalem*, Paris/Turnhout, Cerf/Brepols, 1982 ; *Concordance de la Traduction Œcuménique de la Bible*, Paris/Villiers-le-Bel, Cerf/Société Biblique Française, 1993.

Abbé Guy PAGÈS

253

Chrétiens-musulmans, le vade-mecum

« Constatant les pièges qui peuvent détourner le dialogue interreligieux de sa finalité, la recherche de la vérité, les deux auteurs de ce petit livre fournissent les réponses aux principales questions qui reviennent de façon récurrente dans les conversations entre chrétiens et musulmans, et auxquelles les uns et les autres, insuffisamment formés, ne savent pas toujours répondre.

« Un guide éclairant, très accessible, marqué du sceau du bon sens et de la raison. » **ANNIE LAURENT**

Famille Chrétienne, n° 1532, 26 mai 2007, p. 31.

RÉÉDITION REVUE ET COMPLÉTÉE

PAGÈS (Guy), ALMAHOUD (Ahmed)

Éléments pour le dialogue islamo-chrétien

Paris, François-Xavier de Guibert, 2005, 110 p., 10 €

([ISBN](#) : 2-7554-0055-2)

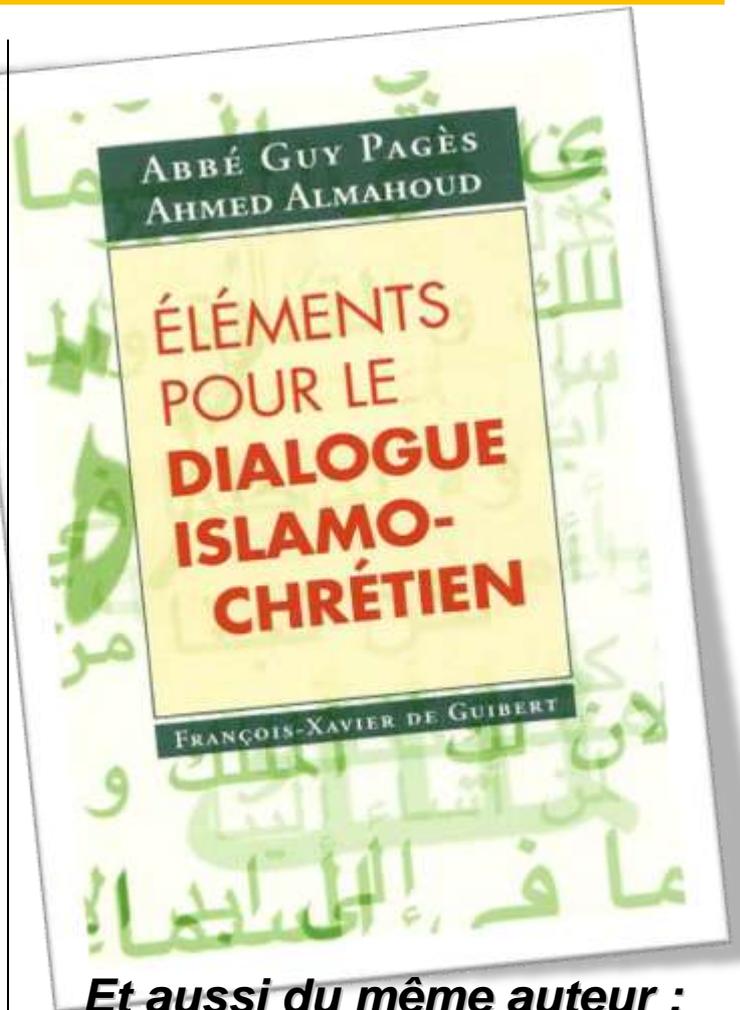
Et aussi le site web !

Les lecteurs de *Regnat* sont invités à mettre leur grain de sel sur le site de l'Abbé Guy PAGÈS consacré à l'évangélisation :

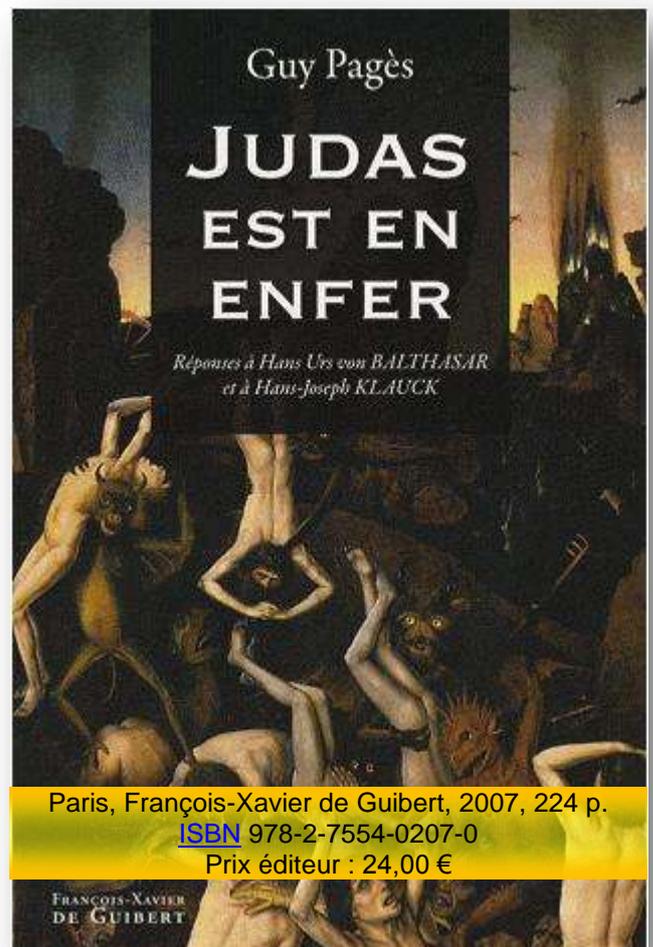
<http://www.dailymotion.com/abbepages>

Vous pouvez également lui faire connaître vos suggestions et remarques en le contactant à l'adresse électronique suivante :

abbe.guypages@orange.fr



Et aussi du même auteur :



Paris, François-Xavier de Guibert, 2007, 224 p.

[ISBN](#) 978-2-7554-0207-0

Prix éditeur : 24,00 €

FRANÇOIS-XAVIER
DE GUIBERT

Benoît XVI

262.13



Prions pour le Saint-Père

Seigneur Dieu, qui avez choisi Votre serviteur Benoît XVI pour succéder au chef des Apôtres à la tête de Votre peuple et représenter le Christ en ce temps, aidez-le à soutenir tous ses frères : qu'il assure l'unité, l'amour et la paix, que toute l'Église soit en communion avec lui, et tous nous pourrions trouver chez Vous, notre Père, la Vérité et la Vie. Nous Vous le demandons par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

(oraison du *Missel romain*)

Cours de reliure tous niveaux

Marie-Noëlle GRIMAUD
51 rue Croulebarbe
75013 PARIS
 **01.43.31.55.50**

Liturgie des Heures

264.15



À LA DÉCOUVERTE DE LA PRIÈRE DE L'ÉGLISE

(suite)

La Liturgie des Heures s'enracine dans la tradition de prière juive, qui sanctifiait le déroulement du jour et de la nuit par la louange divine :

« Sept fois le jour, je Vous loue pour Vos justes jugements¹. »

« Je me lève à minuit, Vous rendant grâce pour Vos justes jugements². »

« Et moi, je crie vers Vous, Seigneur, le matin, ma prière Vous prévient³. »

Tout naturellement, les premiers chrétiens, d'origine juive, restèrent attachés à cette tradition, continuant même à participer, tant qu'il fut possible, au culte de l'Ancienne Alliance, comme on le voit au début des *Actes des Apôtres* :

« Pierre et Jean montaient au Temple pour la prière de la neuvième heure⁴. »

Mais lorsque la participation au culte public n'était pas ou plus possible, on pria en tout lieu :

« Le lendemain, tandis que [les hommes envoyés par Corneille] faisaient route et approchaient de la ville, Pierre monta sur la terrasse, vers la sixième heure, pour prier⁵. »

« Corneille répondit [à Pierre] : « Il y a maintenant trois jours, j'étais en prière chez moi à la neuvième heure et voici qu'un homme surgit devant moi, en vêtements resplendissants⁶. » »

« Vers minuit, Paul et Silas [emprisonnés tous deux dans un cachot de Philippes], en prière, chantaient les louanges de Dieu⁷. »

¹ Ps 118 (119) 164.

² Ps 118 (119) 62.

³ Ps 87 (88) 14.

⁴ Ac 3 1.

⁵ Ac 10 9.

⁶ Ac 10 30.

⁷ Ac 16 25.

Pendant de nombreux siècles, et surtout après la « paix constantinienne », lorsque la liturgie chrétienne put se déployer au grand jour, les fidèles se pressèrent chaque jour à l'église pour participer à la prière communautaire. Ainsi, vers 390, saint Jean Chrysostome expliquait à des néophytes ce qu'allait être désormais le programme de leur vie nouvelle dans le Christ :

« Mettez une grande application à venir ici [à l'église] de grand matin apporter au Dieu de l'univers vos prières et vos confessions, afin de Lui rendre grâce des bienfaits déjà reçus, et d'implorer qu'Il daigne vous aider puissamment à garder ce trésor à l'avenir. Puis, au sortir de l'église, que chacun vaille en toute retenue aux affaires qui le concernent. L'un s'adonnera à une occupation manuelle, un autre ira prendre rang dans l'armée, un autre s'occupera des affaires publiques. Mais que chacun aille à ses affaires avec crainte et tremblement et qu'il passe la durée du jour dans la pensée que le soir, il devra retourner à l'église pour rendre compte au Maître de toute la journée et Lui demander pardon des manquements⁸. »

Qu'on est loin des accommodements de la religion bourgeoise des chrétiens d'aujourd'hui, qui daignent tout juste faire acte de présence à l'église pendant cinquante minutes le dimanche matin...

La prière liturgique était à ce point intégrée dans les mœurs chrétiennes qu'une grande dame contemporaine de [Charles le Chauve](#) (823-877), dans le manuel d'éducation qu'elle écrivit pour son fils, trouva tout naturel d'exhorter ainsi ce dernier :

« Récite les heures canoniales, acquitte-toi de ton office ainsi qu'il est écrit : "Sept fois le jour j'ai dit Votre louange"⁹. »

La ferveur religieuse de [saint Louis](#) (1214-1270) est bien connue en général ; le détail en est véritablement édifiant, prouvant – entre autres choses – que l'emploi du temps d'un roi de France est tout à fait compatible avec une vie de prière bien réglée :

« Il se levait à minuit, faisait appeler clercs et chapelains qui entraient en sa chapelle et chantaient les matines. Puis les chapelains revenaient à leur lit s'ils voulaient. Ils n'avaient pas eu le temps de fermer l'œil qu'il les faisait appeler pour chanter primes. Ensuite il entendait une messe [...].

« Avant "dîner", tierce et midi du jour et de Notre-Dame. Quand il était à cheval, il faisait chanter en chevauchant.

« Chaque jour, vêpres chantée. Après "souper", complies chantées du jour et de Notre-Dame¹⁰. »

Mais après l'âge d'or de la chrétienté médiévale que fut le siècle de saint Louis, la piété populaire tendit à s'affadir. [Saint François de Sales](#) (1567-1622), par exemple, pourtant l'un des grands docteurs de la vie spirituelle, pose des exigences fort éloignées de celles exposées par saint Jean Chrysostome :

« Les fêtes et dimanches il faut assister à l'office des heures et des vêpres, tant que votre commodité le permettra ; car ces jours-là sont dédiés à Dieu, et faut bien faire plus d'actions à Son honneur et gloire en iceux que non pas es autres jours. Vous sentirez mille douceurs de dévotion par ce moyen, comme faisait saint Augustin, qui témoigne en ses *Confessions* que oyant les divins offices au commencement de sa conversion, son cœur se fondait en suavité, et ses yeux, en larmes de piété. Et puis (afin que je le dise une fois pour toutes), il y a toujours plus de bien et de consolation aux offices publics de l'Église, que non pas aux actions particulières, Dieu ayant ainsi ordonné que la communion soit préférée à toute sorte de particularité¹¹. »

C'était peu, mais mieux que rien, et ce régime anorexique perdura quand même peu ou prou jusqu'au dernier concile. Nos lecteurs les plus âgés ont certainement eu en leur possession des « paroissiens » ou missels « vespéraux » (*i.e.* contenant l'office des vêpres dominicales) ; quant aux « catéchismes de persévérance » qui existaient autrefois – et qui font bien défaut de nos jours –, ils ne manquaient pas de rappeler la nécessité de sanctifier entièrement au moins le jour du Seigneur :

« Les anciens canons exigeaient des fidèles qu'ils assistassent à vêpres comme à la messe, et, pendant bien des siècles, l'office du soir a été suivi aussi re-

⁸ S. JEAN CHRYSOSTOME, *Catéchèse baptismale*, VIII, 17 (*Huit catéchèses baptismales inédites*, traduction de Antoine Wenger, Paris, Cerf, collection « Sources chrétiennes », n° 50bis, 1970, 2^e édition : 1985, pp. 256-257).

⁹ [DHUODA](#), *Manuel pour mon fils*, II, 3, 78-80 (traduction par Bernard de Vregille et Claude Mondésert, Paris, Cerf, collection « Sources chrétiennes », n° 225 bis, 1997, p. 131). Trop méconnu, cet ouvrage devrait être une lecture obligatoire pour toutes les mères de famille !

¹⁰ GUTH (Paul), *Petite vie de saint Louis*, Paris, Desclée De Brouwer, 1993, p. 63.

¹¹ S. FRANÇOIS DE SALES, *Introduction à la vie dévote*, II, XV (Paris, J. de Gigord, 1928, 3^e édition, p. 96).

ligieusement que celui du matin. Aujourd'hui, il n'existe plus de précepte à cet égard, et il n'y a pas *en soi* péché à ne pas assister aux vêpres ; mais il est difficile pour certaines personnes surtout de ne pas pécher par scandale, par paresse et par négligence, en les omettant sans raison. En tout cas, c'est un excellent moyen que nous offre l'Église pour sanctifier le dimanche, et dont les personnes vraiment chrétiennes doivent s'empresse de profiter. Enfin, est-ce bien sanctifier le dimanche, que de passer dans le lieu saint seulement une demi-heure ou une heure, et de consacrer le reste de la journée au désœuvrement et à l'indolence ? Aussi les fidèles qui tiennent à sanctifier parfaitement le jour du Seigneur, se font-ils un devoir de ne point manquer aux vêpres ; ils connaissent tout le prix et toute l'efficacité de la prière publique, et ils craindraient de se priver, par leur négligence ou par leur peu de ferveur, des grâces abondantes que le Seigneur accorde à ceux qui se réunissent pour prier en Son Nom. On ne saurait trop louer la conduite d'un grand nombre de fidèles, qui, se trouvant dans l'impossibilité physique ou morale d'assister aux vêpres, les récitent en leur demeure, quoiqu'ils n'y soient pas obligés ; ils ne peuvent manquer, en agissant de la sorte, d'attirer sur eux les bénédictions du Ciel¹². »

Cependant, au lendemain de la dernière guerre mondiale, dans l'élan du « [mouvement liturgique](#) » renaissant, le Pape Pie XII, de vénérée mémoire, s'alarmait de la désertion affectant ce qui restait de l'ancienne discipline et exhortait – en vain, déjà – les évêques à remédier à l'anémie spirituelle de leurs ouailles :

« Jadis les fidèles prenaient part plus nombreux à ces heures de prière ; mais, peu à peu, cet usage s'est perdu et, comme Nous venons de le dire, la récitation des heures n'incombe plus qu'au clergé et aux religieux. En cette matière, il n'y a donc rien de prescrit pour les laïques ; cependant, il est extrêmement souhaitable qu'en les récitant ou en les chantant, ils s'associent, de fait, chacun dans leur paroisse, aux prières qui y ont lieu dans la soirée. Nous vous exhortons vivement, Vénérables Frères, vous et vos fidèles, à ne pas laisser se perdre cette

habitude et là où elle s'est perdue, à la rétablir autant que possible¹³. »

Les réponses épiscopales ne furent point à la hauteur des attentes du Souverain Pontife ; on peut néanmoins signaler quelques initiatives privées en France, notamment l'édition de bréviaires bilingues (latin-français), ou de bréviaires en français destinés particulièrement aux laïcs pour leur permettre de s'unir à la prière publique de l'Église sans connaître le latin¹⁴. Mais ces initiatives éditoriales n'avaient rien de révolutionnaires : depuis le XVII^e siècle et la réforme des âmes entreprise par ce qu'il est convenu d'appeler l'« école française de spiritualité¹⁵ », de telles publications étaient devenues courantes.

Avec le concile Vatican II, on passa du pieux « souhait » de Pie XII à la « recommandation » :

« Les pasteurs veilleront à ce que les Heures principales, surtout les vêpres, les dimanches et jours de fêtes solennelles, soient célébrées en commun dans l'église. On recommande aux laïcs eux-mêmes la récitation de l'Office divin, soit avec les prêtres, soit lorsqu'ils sont réunis entre eux, voire individuellement¹⁶. »

Comme chacun peut le vérifier, les pasteurs de tous rangs – ceux-là mêmes qui hoquètent « Vatican II, Vatican II » à la moindre critique – n'ont rien eu de plus pressé que de veiller à ce que *rien* ne soit plus célébré nulle part, se gardant bien par ailleurs de transmettre la recommandation conciliaire à leur troupeau. Ne voulant pas pour autant imputer auxdits pasteurs tous les maux du monde, il faut reconnaître que la plupart des laïcs n'ont pas non plus fait le moindre effort, dans ce domaine comme dans tant d'autres, pour étudier les textes conciliaires, se les approprier et les mettre en pratique. Les familles chrétiennes de la « génération Jean-Paul II », par exemple, n'ont guère porté d'intérêt à la charte que le Pape leur avait adressées :

¹³ PIE XII, Encyclique *Mediator Dei*, 20 novembre 1947 (*La Documentation catholique*, n° 1010, 15 février 1948, col. 236).

¹⁴ Par exemple : HENRY (Antonin-Marcel), *Bréviaire des fidèles*, Paris, Labergerie, 1951 ; *Livre d'heures en français composé par les moines de l'abbaye d'Enlcat*, Dourgne, Enlcat, 1959 ; etc.

¹⁵ Cf. KRUMENACKER (Yves), *L'école française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Cerf, collection « Histoire », 1998.

¹⁶ CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution *De Sacra Liturgia*, n. 100 (cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 1175).

¹² GUILLOIS (Ambroise), *Explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du catéchisme avec la réponse aux objections tirées des sciences contre la Religion*, Le Mans, Monnoyer, 1871 (11^e édition), t. IV, p. 353.

« Entre la prière de l'Église et celle de chacun des fidèles, il y a un rapport profond et vital, comme l'a clairement réaffirmé le Concile Vatican II. Or, un but important de la prière de l'Église domestique est de constituer, pour les enfants, une introduction naturelle à la prière liturgique de l'Église entière, aussi bien dans le sens d'une préparation à la prière liturgique que dans le sens d'une extension de celle-ci au domaine de la vie personnelle, familiale et sociale. D'où la nécessité d'une participation progressive de tous les membres de la famille à l'Eucharistie, surtout le dimanche et les jours de fête, et aux autres sacrements, en particulier ceux de l'initiation chrétienne des enfants. *Les directives conciliaires ont ouvert une nouvelle possibilité à la famille chrétienne, qui a été comptée parmi les groupes auxquels la récitation en commun de l'Office divin a été recommandée.* La famille chrétienne aura également soin de célébrer, même à la maison et de manière adaptée aux membres présents, les périodes et les fêtes liturgiques¹⁷. »

Dans notre première chronique¹⁸, nous avons cité quelques propos tenus par le même Pontife vingt ans plus tard, lors de sa première catéchèse consacrée à la Liturgie des Heures, catéchèse qu'il poursuivit, dans l'indifférence quasi-totale, jusqu'à la fin de sa vie sur terre. Il ne sera donc sans doute pas inutile de le citer ici plus largement :

« Dans ma Lettre apostolique *Novo millennio ineunte*, j'ai souhaité que l'Église se distingue toujours davantage dans l'art de la prière, en l'apprenant toujours à nouveau des lèvres mêmes du divin Maître (cf. n. 32). Cet effort doit être vécu surtout dans la liturgie, source et sommet de la vie ecclésiale. Dans cette perspective, il est important d'accorder une plus grande attention pastorale à la promotion de la *Liturgie des Heures* comme prière de tout le Peuple de Dieu (cf. *ibid.* 34). En effet, si les prêtres et les religieux ont le mandat précis de la célébrer, elle est cependant chaudement proposée également aux laïcs. C'est cela que visait, il y a un peu plus de trente ans, mon vénéré prédécesseur Paul VI, par la Constitution *Laudis canticum*, par laquelle il déterminait le modèle en vigueur de cette prière, souhaitant que les psaumes et les cantiques,

structure porteuse de la Liturgie des Heures, soient compris "avec un amour renouvelé par le Peuple de Dieu" (AAS 63 [1971], 532).

« C'est un fait encourageant que de nombreux laïcs, aussi bien dans les paroisses que dans les associations ecclésiales, aient appris à la mettre en valeur. Elle demeure cependant une prière qui suppose une formation catéchétique et biblique adéquate, pour qu'on puisse la goûter à fond.

« Dans ce but, nous commençons aujourd'hui une série de catéchèses sur les psaumes et les cantiques proposés dans la prière matinale des Laudes. Je voudrais, de cette manière, encourager et aider tous les fidèles à prier avec les paroles mêmes que Jésus a employées, et qui sont présentes depuis des millénaires dans la prière d'Israël et dans celle de l'Église¹⁹. »

Le moins qu'on puisse dire est que nos pasteurs ne se sont guère souciés « d'accorder une plus grande attention pastorale à la promotion de la Liturgie des Heures comme prière de tout le Peuple de Dieu »... Jean-Paul II ne se lassa pourtant pas de le répéter :

« Il est important d'introduire les fidèles à la célébration de la Liturgie des Heures²⁰. »

Le nouveau *Code de droit canonique* promulgué sous son pontificat s'est fait l'écho de cette demande :

« **Canon 1174** - § 1. Sont astreints à l'obligation de la liturgie des heures les clercs selon le can. 276, § 2, n° 3 ; mais les membres des instituts de vie consacrée et des sociétés de vie apostolique y sont astreints selon leurs constitutions.

« § 2. Les autres fidèles aussi sont vivement invités, selon les circonstances, à participer à la liturgie des heures en tant qu'elle est une action de l'Église. »

La *Présentation générale de la Liturgie des Heures* – le code des rubriques du bréviaire – consacre également un paragraphe aux laïcs :

« Les groupes de laïcs, partout où ils se réunissent, sont également invités à accomplir l'Office de l'Église en célébrant une partie de la Liturgie des Heures, quel que soit le motif de leur réunion, prière, apostolat ou autre. Il faut, en effet, qu'ils ap-

¹⁷ JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio*, 22 novembre 1981, n. 61 (*La Documentation catholique*, n° 1821, 3 janvier 1982, pp. 28-29). Les italiens sont de nous.

¹⁸ Cf. [Regnat, n° 33](#), 23 juin 2009, p. 16.

¹⁹ JEAN-PAUL II, Audience générale du 28 mars 2001, n. 1 (*La Documentation Catholique*, 15 avril 2001, n° 2246, p. 363).

²⁰ JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Spiritus et sponsa*, 4 décembre 2003, n. 14 (*La Documentation Catholique*, n° 2306, 18 janvier 2004, p. 55).

prennent avant tout à adorer Dieu le Père en esprit et en vérité dans l'action liturgique, et qu'ils se rappellent que, par le culte public et la prière, ils peuvent atteindre tous les hommes et contribuer grandement au salut du monde entier.

« Il convient enfin que la famille, en tant que sanctuaire domestique de l'Église, ne se contente pas de pratiquer la prière en commun mais aussi qu'elle s'unisse plus étroitement à l'Église en utilisant, suivant ses possibilités, l'une ou l'autre partie de la Liturgie des Heures²¹. »

De toute évidence, tous ces textes sont ignorés de l'immense majorité des pasteurs français. Faut-il dès lors s'étonner qu'ils le soient aussi des malheureuses brebis qui leur ont été imprudemment confiées ? Même aux Pays-Bas – pays largement aussi déchristianisé que la France, si ce n'est plus –, la Conférence épiscopale s'est sentie obligée d'en parler un peu :

« Les fidèles sont attachés à la célébration eucharistique parce qu'elle nourrit leur vie et parce que la célébration eucharistique, dans la Tradition de l'Église, est regardée comme le sommet de la liturgie. Mais cela ne signifie pas que les célébrations sans Eucharistie et /ou sans communion, soient dépourvues de signification. Sans discuter de la célébration des autres sacrements, nous pouvons indiquer que l'Église pratique la liturgie des Heures comme une véritable liturgie et que le Concile Vatican II a recommandé cette prière également aux laïcs²². »

Ces quelques rappels historiques et théologiques étant faits, la suite de notre chronique sera désormais consacrée à la mise en œuvre concrète de la liturgie des Heures dans la vie quotidienne du « laïc lambda ».

(à suivre)

Philippe GUIDAL

²¹ *Présentation générale de la Liturgie des Heures*, n. 27. Ce texte figure en tête du bréviaire (*La Liturgie des Heures*) et des éditions récentes de son condensé, *Prière du temps présent* ; tiré à part : Paris, Cerf/Desclée/Desclée De Brouwer/Mame, 1996, p. 21.

²² CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DES PAYS-BAS, Lettre pastorale *Au nom du Christ. La Parole, le sacrement, le ministère et l'ordination*, 25 mars 1992, n. 3.4 (*La Documentation Catholique*, 4 octobre 1992, n° 2057, p. 845)

« Le rôle du dirigeant est en premier lieu, de *donner l'exemple de la prière* dans sa propre vie. Avec un espoir confiant, avec une sollicitude attentive, il incombe au dirigeant de veiller à ce que le patrimoine multiforme de la vie de prière de l'Église soit connu et expérimenté par ceux qui cherchent le renouveau spirituel : méditation de la parole de Dieu, puisque l'« ignorance de l'Écriture est ignorance du Christ », comme saint Jérôme l'a affirmé ; ouverture aux dons de l'Esprit, sans concentration exagérée sur les dons extraordinaires ; imitation de l'exemple de Jésus Lui-même en réservant un temps pour la prière, en tête à tête avec Dieu ; pénétration plus profonde dans le cycle des saisons liturgiques de l'Église, en particulier à travers la liturgie des heures ; célébration appropriée des sacrements – avec une attention très particulière au sacrement de pénitence – qui réalise la nouvelle dispensation de la grâce conformément à la volonté manifeste du Christ Lui-même ; et par-dessus tout un amour et une intelligence croissante de l'Eucharistie comme centre de toute prière chrétienne. »

JEAN-PAUL II, Discours aux dirigeants du Renouveau charismatique, 7 mai 1981, n. 3 (*La Documentation Catholique*, 21 juin 1981, n° 1810, p. 569).



« Le « sacrifice de louange » s'accomplit avant tout dans la célébration du Sacrifice la Très Sainte Eucharistie, mais il est préparé et il se prolonge dans la célébration de la Liturgie des Heures, dont la forme principale est la récitation communautaire, dans une communauté, soit de clercs, soit de religieux, à laquelle il est vivement recommandé que les fidèles laïcs soient invités à participer. »

CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, Document *À propos de la Liturgie des Heures*, 15 novembre 2000 (*La Documentation Catholique*, 1^{er} juillet 2001, n° 2251, p. 606)

Le Chœur grégorien de Paris

Le Chœur grégorien de Paris a été fondé en 1974 à l'initiative de jeunes musiciens qui souhaitent mieux connaître, pour le mieux aimer, « le plus beau trésor que nous possédions en France », selon l'expression d'[Olivier Messiaen](#). Le Chœur a travaillé le chant grégorien dans les manuscrits durant dix ans avec l'aide des moines bénédictins de l'[abbaye de Solesmes](#), avant d'enregistrer plusieurs disques. À partir de 1986, il a ajouté à son activité de concerts en France de nombreuses tournées à l'étranger (Norvège, Corée, Chine, Lituanie, Russie, Liban, Colombie, etc.). En novembre 1993, l'[Académie des Beaux-arts](#) lui a décerné le [Grand Prix de Chant choral Liliane-Bettencourt](#). Le Chœur compte également une [branche féminine](#), fondée en 1994, qui conjugue elle aussi activité liturgique et concerts.

Au fil des ans, les activités du Chœur se sont donc diversifiées, mais la vision fondatrice reste la même : cultiver le chant grégorien comme une tradition vivante, chercher ses formes permanentes, veiller à la sauvegarde de ce patrimoine. Le chant grégorien traduit autant qu'il forme la prière. C'est pourquoi le répertoire est chanté régulièrement dans son cadre naturel, la divine liturgie, et non seulement en concert ou sur disque.

On trouve encore ce souci de tradition vivante dans le rôle d'école joué par le Chœur, qui accueille à Paris des apprentis chefs de chœur venus de l'étranger pour une formation d'une ou plusieurs années, tandis que ses membres (anciens ou actuels) enseignent dans des Conservatoires, à l'Université ou au cours de stages, tant en France qu'à l'étranger.

Association constituée selon la loi du 1^{er} juillet 1901, le Chœur grégorien de Paris bénéficie également depuis 1998 de la reconnaissance cano-

nique de l'Archevêché de Paris. Quant à l'association des Amis du Chœur grégorien de Paris, elle aide le Chœur à assurer ses ambitions de diffusion et de formation.

Chaque dimanche, sauf à certaines occasions, les messes sont chantées d'octobre à juin :

- par les voix d'hommes du Chœur grégorien de Paris : à la chapelle du Val-de-Grâce (277bis rue Saint-Jacques, Paris V^e) à 9 h (messe célébrée en latin) ;
- par les voix de femmes du Chœur grégorien de Paris : à l'église [Saint-Germain l'Auxerrois](#) (2 place du Louvre, Paris I^{er}) à 19 h (messe célébrée en français et latin).

Si vous souhaitez être informés des changements de calendrier (horaires ou lieu), envoyez un courriel à :

contact@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr

ou consultez le [site du Chœur](#).

Les Amis du Chœur grégorien de Paris

POUR LA DIFFUSION DU CHANT GRÉGORIEN
Association constituée selon la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique (Décret du 6 mai 1988)
22 rue Boissière
75116 PARIS

École du Chœur grégorien de Paris

22 rue Boissière
75116 PARIS

ecole@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr

☎ 06 07 10 54 69

FEMMES, SOYEZ SOUMISES...

Saint Paul a la réputation d'être misogyne parce qu'il demande aux épouses d'être soumises à leur mari. Il écrit par exemple en : « Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il se doit dans le Seigneur¹. », et que les jeunes femmes doivent « être réservées, chastes, femmes d'intérieur, bonnes, soumises à leur mari²... » ; de même : « Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur³. » Mais il faut remarquer que ce n'est pas le seul Apôtre à insister sur ce sujet ! Saint Pierre demande la même chose : « Vous les femmes, soyez soumises à vos maris⁴ », ce qu'il répète quatre versets plus loin : « C'est ainsi qu'autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu se paraient, soumises à leurs maris⁵. » Comment comprendre ces versets aujourd'hui, où le féminisme a tellement influencé les psychologies et la société toute entière ?

Pour comprendre ce que veulent dire saint Pierre et saint Paul, et qui est si important, il faut partir du principe même de l'homme et de la femme, c'est-à-dire de Dieu leur créateur, qui est Lui-même Communion de Personnes, Famille, Trinité, parce qu'Il est Amour⁶, et qui, parce qu'Il est Amour, est un, car l'Amour fait que ceux qui s'aiment ne font qu'un. Dans l'amour, ta joie est ma joie, et ta peine est ma peine. En Dieu, chaque personne est Dieu, et toutes les trois ensemble sont l'unique et même Dieu. Elles sont chacune en toutes et toutes en chacune, et toutes en toutes. Chaque personne, tout en étant avec les deux autres le même et unique être divin, a Sa propre personnalité, Sa propre façon d'aimer. Ainsi le Père seul engendre le Fils, et seul le Fils est engendré du Père, comme seul le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

L'homme et la femme créés à l'image de Dieu⁷ réfléchissent ce jeu des relations trinitaires. Nous lisons au livre de la *Genèse* que la femme a été tirée du côté

d'Adam⁸ ; qu'est-ce à dire sinon que la femme joue dans l'amour le rôle que le Fils joue dans la Trinité en Se recevant du Père ? La femme se reçoit de son mari comme le Fils Se reçoit de Son Père, et elle doit aimer son mari comme le Fils aime dans l'éternité le Père. Et comment, dans le temps, Jésus nous a-t-Il montré qu'Il aimait le Père dans l'éternité ? En renonçant à Sa volonté propre, pour faire celle de Son Père. Ainsi, à Gethsémani, voyant la Passion qui approche et que Sa nature humaine redoute, Il prie : « Mon Père, s'il est possible, que cette coupe passe loin de Moi ! Cependant, non pas comme Je veux, mais comme Tu veux⁹. » Ainsi, l'épouse est appelée à incarner l'amour en faisant le moment venu le sacrifice de sa propre volonté, comme le Christ, pour faire celle de son mari.

Pourquoi « elle », diront certains ? Eh bien ! de même qu'en Dieu, recevoir et donner, ce n'est pas être plus ou moins, car le Fils n'est pas moins Dieu que Son Père avec qui et l'Esprit Il est l'unique et vrai Dieu, de même aimer en tant qu'épouse n'est pas vivre une condition humaine inférieure, mais, comme dans la Trinité, permettre la différence qui rend possible le Don, c'est-à-dire l'Amour. Telle est la façon particulière des épouses d'aimer : imiter, incarner l'amour du Fils pour le Père. Or, je le répète, le Fils n'est en rien inférieur au Père parce qu'Il est le Fils. Ils sont ensemble l'unique et même Dieu¹⁰.

Certes, cela ne veut pas dire que le mari a le droit de demander à sa femme n'importe quoi ! Saint Paul précise aussitôt : « Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église¹¹. » Et comment le Christ a-t-Il aimé l'Église ? Jusqu'à donner Sa vie pour elle ! Normalement, lorsqu'une femme choisit son époux et s'engage à lui être « soumise comme au Seigneur », elle ne choisit pas un con, mais quelqu'un en qui elle a confiance, qu'elle sait l'aimer vraiment, c'est-à-dire comme le Christ a aimé l'Église... C'est pourquoi le problème du mauvais mari ne devrait pas se poser... du moins dans la vision des choses telles qu'elles doivent être. *Telles qu'elles doivent être*, car le modèle ne peut jamais être bâti à partir de ce qui ne devrait pas être, mais à partir de ce qui doit être. Toujours est-il qu'un mari recevant de sa femme une telle preuve de confiance en lui – tout ce dont il a besoin pour être

¹ Col 3 18.

² Tr 2 5.

³ Ep 5 22.

⁴ 1 P 3 1.

⁵ 1 P 3 5.

⁶ Cf. 1 Jn 4 8.16.

⁷ Cf. Gn 1 27.

⁸ Cf. Gn 2 21-22.

⁹ Mt 26 36-46. Cf. aussi Jn 4 34 : « Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui M'a envoyé et de mener Son œuvre à bonne fin. »

¹⁰ Cf. Jn 10 30 : « Moi et le Père Nous sommes un. »

¹¹ Ep 5 25.

heureux en tant que mari –, ne peut pas ne pas aimer en retour encore davantage son épouse... Sachez-le, mesdames, rien ne peut davantage détruire un mari que de voir sa femme ne pas avoir confiance en lui. Normalement, donc, l'épouse se soumet à la volonté de son époux parce que celui-ci, avant de prendre une décision, non seulement prie le Seigneur pour connaître Sa volonté, mais encore il prend conseil auprès de son épouse. Chacun doit jouer son rôle, qui est différent pour chacun. *L'époux est la tête et l'épouse est le cœur du « nous » créé par leur amour réciproque.* Un être qui a deux têtes est un monstre, et toute communauté divisée court à sa ruine¹² ; ainsi la femme réalise l'unité de sa famille par le sacrifice qu'elle fait de sa volonté propre à son mari. Et non seulement elle donne ainsi à son mari la preuve d'amour dont il a besoin pour jouer son rôle d'époux et de chef de famille, mais encore elle apprend aux enfants, par son obéissance, à obéir à leur père... Service irremplaçable rendu aux enfants comme à la société, tant il est vrai qu'il n'y a de salut que par l'obéissance ! Voilà pourquoi tant de familles n'arrivent plus à se former : elles sont empoisonnées par le féminisme qui a fait croire aux femmes qu'elles avaient à se réaliser en s'opposant à leur mari, à revendiquer à leur rencontre leur dignité dans l'égalité des rôles, au lieu d'accepter leur différence et sa beauté, et en faire la si merveilleuse offrande !

C'est ainsi que l'épouse qui aime son mari et se sait aimée de lui n'a aucune difficulté à faire la volonté du Seigneur en faisant celle de son mari... Heureuse famille alors, où la paix, l'harmonie et la joie de l'amour règnent au milieu des bénédictions du Seigneur ! Où l'on voit que seul le Dieu chrétien, l'adorable Trinité, apporte à l'humanité la lumière capable de lui permettre de se comprendre et de vivre dans l'harmonie et la paix de l'amour !

Daigne le Père envoyer Son Esprit-Saint pour apprendre aux hommes et aux femmes à aimer à l'exemple du Christ ! Ainsi soit-il !

Abbé Guy PAGÈS

« Plus la femme est donnée à Dieu, plus elle sera capable d'être donnée à son époux. »

PHILIPPE (Marie-Dominique), *Au cœur de l'amour. Entretien sur l'amour, le mariage et la famille*, Paris, Fayard, 1987, p. 36.

« Si les époux ne vivent pas en bonne intelligence, si le mariage n'atteint pas son but, qui est de procréer des enfants bons et purs, la faute en est presque toujours à la femme. Son devoir est de tout supporter et de souffrir ; elle est le vase qui reçoit, qui conserve et qui forme ; elle peut, en purifiant son âme, réparer beaucoup en elle et dans son fruit. Elle façonne cet être qui est en elle ; il est en son pouvoir, en régénérant son âme et son corps, d'effacer tout ce qui est mauvais dans l'enfant, à qui tout ce qu'elle fait nuit ou profite. Dans le mariage, il ne s'agit pas de satisfaire les sens, mais de supporter le poids de la vie, de combattre, de se mortifier et d'enfanter dans la douleur. Or c'est un douloureux enfantement que cette lutte continuelle contre la sensualité, la concupiscence et le péché, et la victoire de la mère prépare celle de l'enfant, etc. L'homme et la femme sont une seule chair : mais la femme a pour mission d'expier et d'effacer le péché originel en se purifiant dans la souffrance et la prière. »

DULEY [Joseph-Alvare], *Visions d'Anne-Catherine Emmerich sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Très Sainte Vierge Marie*, Paris, Téqui, s. d., tome II, p. 549.

« – Où allez-vous, Madame ?

– Là où va le Roi.

– Mais savez-vous avec précision où va le Roi ?

– Il me l'a dit en gros, mais je ne me préoccupe pas de savoir où il va, ce qui m'importe c'est d'y aller avec lui.

– Si je comprends bien, Madame, vous ignorez tout de ce voyage.

– Exactement, sinon que je serai en compagnie de mon mari que j'aime.

– Votre mari se rendra en Égypte, il visitera Damiette, Saint-Jean-d'Acre et d'autres sites ; n'avez-vous pas l'intention d'aller vous aussi dans ces lieux ?

– À vrai dire non ; je n'ai pas d'autre intention que d'être près de mon roi ; les lieux où il se rend n'ont pour moi aucune importance, sinon en fonction de lui. Je ne vais pas de moi-même, je le suis ; ce n'est pas ce voyage que je veux, je me contente de la présence du Roi. »

LUCIANI (Albino), *Humblement vôtre*, traduit de l'italien par Michel Pochet, Paris, Nouvelle cité, 1978, p. 136. Paraphrasant saint François de Sales, l'auteur (le futur et éphémère Pape Jean-Paul I^{er}) imagine ici une interview de Marguerite de Provence au moment où elle s'embarquait à destination de l'Orient avec son mari, saint Louis.

¹² Cf. Mt 12 25 ; Mc 3 24 ; Lc 11 17.



SUR UNE CÉLÉBRATION INTERRELIGIEUSE DE PRIÈRE À NOTRE-DAME DE PARIS

Le mercredi 3 juin 2009 à 16h00 eut lieu à la cathédrale de Paris une « [célébration interreligieuse de prière](#) » pour les 228 victimes du [vol Air France 447](#) disparues l'avant-veille. Étaient ainsi réunies à l'invitation du Cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris et président de la [Conférence des Évêques de France](#), les familles et les proches des 228 victimes du vol, le Président de la République, de hautes autorités de l'État et de nombreux représentants du corps diplomatique, le Grand Rabbin [Haïm Korsia](#) (aumônier israélite de l'air), [Mohammed Moussaoui](#) (président du [Conseil Français du Culte Musulman](#)), le Métropolitain Emmanuel (président de l'[Assemblée des Évêques Orthodoxes de France](#)), les pasteurs [Claude Baty](#) (président de la [Fédération Protestante de France](#)) et Jean-Pierre Dassonville, l'imam Hazem El-Shaffei, et les abbés Francis Truptil, Gérard Squarcioni et Baudouin Tournemine.

Au début de ladite cérémonie, le Cardinal Vingt-Trois invita les familles et membres du personnel d'Air France à venir déposer au pied du maître-autel de la cathédrale 228 bougies allumées en souvenir des 228 victimes. Ensuite, chaque représentant des religions prononça une méditation et/ou une prière, et des personnels d'Air France lurent le poème *Des pas sur le sable*, attribué par la compagnie aérienne au politicien et poète brésilien [Adhemar de Barros](#)¹.

Dans son adresse d'introduction, M^{gr} Vingt-Trois présenta ainsi la cérémonie :

« En ouvrant ce temps de recueillement et d'hommage à leur mémoire, je voudrais vous dire que chacune de nos religions qui sont représentées ici (les religions catholique, protestante, orthodoxe, juive et musulmane) ont accepté de se réunir pour exprimer leurs prières les unes à côté des autres et que nous accueillons avec cordialité et compassion

celles et ceux qui ne partagent pas nos convictions, mais qui ont souhaité s'unir à notre démarche. »

Lorsqu'il dit « nos religions », au nom de qui parle-t-il ? Au nom de Dieu ? Mais Dieu a-t-Il plusieurs religions ? Ou bien le Concile Vatican II s'est-il trompé en rappelant que la religion catholique est l'« unique vraie religion² » ? Parle t-il alors simplement en tant que français ? Mais, outre que la France ne reconnaît aucune religion, est-ce là ce que l'on attend d'un archevêque pontifiant dans sa cathédrale ? Et s'il entend s'exprimer en tant que français, pourquoi ne le fait-il pas dans les lieux prévus pour cela, notamment les médias ? En fait, parle t-il ici autrement qu'au nom de la laïcité, pour laquelle il n'y a pas d'« unique vraie religion » à reconnaître et promouvoir, mais un phénomène humain sociétal et protéiforme à maîtriser en vue d'assurer la soi-disant paix civile ? En quoi n'eut-il pas été suffisant d'annoncer que le Sacrifice de Jésus sera offert à la cathédrale à l'intention du salut de tous les défunts ? Cela eut-il constitué un acte de moindre civilité que la dite cérémonie, ou bien l'Église a-t-elle mieux à offrir pour le salut des hommes et la paix des sociétés ? Cela n'aurait-il pas été un véritable acte évangélisateur, et par là-même évité d'entretenir la confusion au sujet de la vérité du Salut donné seulement en Jésus-Christ ? Il faut savoir si c'est aux hommes que l'on veut plaire, ou à Dieu, et dans ce dernier cas il faut alors proclamer qu'« il n'y a pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes, par lequel nous devons être sauvés³ » que le Nom de Jésus !

M^{gr} Vingt-Trois poursuit ensuite au nom de toutes les religions là représentées, « les religions catholique, protestante, orthodoxe, juive et musulmane ». Quelle est alors l'autorité dont il est investi pour s'exprimer au nom d'elles toutes ? Nécessairement, celle d'un Dieu qui transcende toutes ces différentes dénominations, la catholique y compris, l'Église n'étant plus qu'une religion parmi d'autres et non plus l'« unique vraie religion », ce que bien sûr Diable et laïcité souhaitent inculquer. Qui est ce dieu parfaitement laïc, sinon le dieu du Nouvel-Age pour qui « toutes les religions sont l'expression de la même réalité intérieure⁴ » ? Et M^{gr} Vingt-Trois de prier au nom des

² CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Déclaration *De libertate religiosa*, n. 1.

³ *Ac* 4 12.

⁴ CONSEIL PONTIFICAL DE LA CULTURE, CONSEIL PONTIFICAL POUR LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX, Document *Jésus-Christ le porteur d'eau vive*, 3 février 2003, n. 7.1 (*La Documentation catholique*, n° 2288, 16 mars 2003, p. 302).

¹ Attribution discutée ; voir l'article de [Wikipedia](#).

croyants de toutes les religions : « Au nom de tous les croyants, je te prie Dieu très saint. Accueille leurs prières douloureuses... » Qui peut croire que les juifs et les musulmans sont d'accord pour qu'un chrétien s'adresse en leurs noms à leur Dieu ?

Certes, le cardinal a pris soin d'indiquer que les différentes religions n'allaient pas prier ensemble mais « exprimer leurs prières les unes à côté des autres ». Ce qui n'est déjà pas rien. Pour autant, ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'une cathédrale, qui a été consacrée au culte catholique, soit détournée de cette fin pour servir à d'autres cultes... comme si le culte institué par Notre Seigneur Jésus-Christ n'était plus en soi suffisant pour rendre gloire à Dieu...

Et que dire du fait que le cardinal donne à méditer un extrait du *Petit Prince* ? La Parole de Dieu n'est-elle plus pertinente pour s'adresser à Ses enfants d'aujourd'hui, non plus que celle des Docteurs ou des Saints qu'Il nous a donnés ? Il faut aller chercher une parole qui soit « neutre », laïque, capable de plaire à tout le monde, parce que dépourvue de caractère catholique. Est-ce ainsi que l'on fait aimer le Christ, mort et ressuscité pour le salut de tous ? Sans compter que ce texte se contentant d'exprimer le caractère passager de notre condition de créature, sans aucune allusion à quelque relation possible à Dieu, et se fondant uniquement sur le secours venant de ses propres forces, n'avait rien en soi pour consoler ou donner l'espérance à quiconque :

« Faire mémoire, rendre hommage, évoquer simplement ceux dont l'absence est si douloureuse. Pour nous y introduire, je voudrais vous dire quelques phrases du *Petit Prince* : “Que les volcans soient éteints ou soient éveillés, ça revient au même [...], dit le géographe. Ce qui compte pour nous, c'est la montagne. Elle ne change pas. – Mais qu'est-ce que signifie “éphémère” ? répéta le petit prince qui, de sa vie, n'avait renoncé à une question, une fois qu'il l'avait posée. – Ça signifie “qui est menacé de disparition prochaine”. – Ma fleur est menacée de disparition prochaine ? – Bien sûr. – Ma fleur est éphémère, [...] elle n'a que quatre épines pour se défendre contre le monde ! [...] Ce fut là son premier mouvement de regret⁵.” »

Le cardinal poursuit :

« Nous sommes saisis par le regret de tout ce que nous aurions pu faire, de tout ce que nous n'avons

pas fait. Et pourtant nous vivons pour faire mémoire et nous souvenir de ceux qui ont disparu. »

Vivrons-nous vraiment pour cela ? Que pour cela ? Ne serait-ce pas affligeant de ne vivre que pour se souvenir ?

À la fin de la célébration, M^{gr} Vingt-Trois conclut :

« Au terme de ce temps de recueillement, je voudrais inviter chacun et chacune d'entre nous à emporter dans son cœur la présence, et dans sa pensée le souvenir ; d'abord de celles et de ceux, personnel d'Air France, qui continuent de voler. Après l'accident, il a fallu décoller à nouveau et affronter le risque. Porter dans nos cœurs et dans notre pensée les époux, les parents, les enfants pour qui la présence de l'être cher ne sera plus jamais la même. Il restera vivant, elle restera vivante dans leur cœur, dans leurs pensées, dans leurs souvenirs, mais c'est une nouvelle présence qu'il faut apprendre et qu'il faut nourrir et supporter. À chacune et à chacun, nous tous qui sommes ici réunis ce soir, nous apportons le peu que nous avons, notre sympathie, notre soutien et notre amitié. »

C'est effectivement bien peu de chose ! Trop peu de chose ! Dieu aurait certainement aimé que soit offert à ces gens la Bonne Nouvelle de la Résurrection de Son Fils ! Salut offert dans le saint baptême et la vie chrétienne ! Mais non ! Cela, même dans la Maison de Dieu, n'est plus à l'ordre du jour ! Mais pourquoi est-ce que je m'étonne de cela, puisque déjà les Conférences de Carême ne sont plus prêchées à Notre-Dame de Paris pour rappeler et faire aimer au peuple chrétien la terrible et sainte Passion de leur Sauveur, comme c'est là leur vocation, mais remplacées par des propos d'incroyants et de non-baptisés ? Je me demande bien pourquoi saint Paul a écrit : « Ne formez pas d'attelage disparate avec des infidèles. Quel rapport en effet entre la justice et l'impiété ? Quelle union entre la lumière et les ténèbres ? Quelle entente entre le Christ et Béliar ? Quelle association entre le fidèle et l'infidèle⁶ ? »

Il faut enfin remarquer que M^{gr} Vingt-Trois, en demandant à Mohammed Moussaoui, président du Conseil Français du Culte Musulman, de prier dans sa cathédrale, lui a donné non seulement l'occasion de blasphémer chez eux les chrétiens, comme le fait chaque jour chaque musulman lorsqu'il prie en récitant la première sourate du Coran (*Al-Fâtiha*) dans laquelle ceux-ci sont traités « d'égarés » et d'« objets de la

⁵ SAINT-EXUPÉRY (Antoine, de), *Le Petit Prince*, Paris, Gallimard, collection « Folio junior », 1984, pp. 56-57.

⁶ 2 Co 6 14-15.

Colère de Dieu », et cela au motif qu'ils sont coupables du seul péché à jamais irrémédiable qui est de croire à la Trinité, mais encore, tout lieu où est récité publiquement cette sourate, ou d'autres versets du Coran, devient, par le fait même, *dar al-islam*, terre d'islam ! Lorsque l'islam sera devenu la première religion de France parce que les Apôtres du Seigneur n'auront jamais mis au point de stratégie pastorale spécifiquement adaptée à la conversion des musulmans présents sur notre sol, il ne faudra pas se plaindre qu'ils fassent de Notre-Dame de Paris une mosquée, puisqu'elle est devenue ce jour-là leur bien...

Mais je rêve : comment imaginer que l'épiscopat puisse élaborer une évangélisation spécifiquement destinée aux musulmans ? Ce serait considéré comme attentatoire à la paix civile, parce que contraire au pacte républicain, qui rend nulle et non avenue toute volonté de convertir qui que ce soit – toutes les religions étant égales pour lui.

Les églises se vident faute de fidèles et de prêtres. Serait-ce que les âmes secrètement averties par l'Esprit-Saint, même inconsciemment, obéissent à la Parole du Seigneur : « Lors donc que vous verrez l'abomination de la désolation [...] installée dans le saint lieu, fuyez⁷... » ?

Jean-Jacques LEBCEUF

« Je vais dire ce que je sais, car je ne pense pas que j'aurais raison, le sachant, de ne pas le dire [...]. Je parle en tout simplement et loyalement, selon la parole de mon Seigneur : "Le semeur sortit pour semer la semence : l'une tomba sur la route, l'autre sur les épines, celle-ci sur un terrain pierreux, celle-là sur la bonne terre" (Mt 13 3-8).

« Dans l'espoir donc qu'il y a quelque part quelque bonne terre, il faut parler. Car ce mien Seigneur, fort et puissant, réclamera Son bien à tous lors de sa venue ; et Il ne condamnera pas Son économe, s'Il reconnaît que, parce qu'il savait puissant son Seigneur et qu'Il viendrait réclamer Son bien, il l'a mis dans toutes les banques et s'est gardé de l'enfourer pour quelque raison que ce soit. »

S. JUSTIN, *Dialogue avec le juif Tryphon*, 125 (JUSTIN MARTYR, *Œuvres complètes*, traduction de Georges Archambault, Paris, Migne, collection « Bibliothèque », 1994, p. 292).

« Puisque le monde, on le savait de reste, est déjà sauvé sans l'Évangile, c'est l'Évangile qu'on lâchera pour revenir au monde. En fait, il y avait beau temps qu'on n'en retenait plus qu'une ombre. On n'aura aucune peine à jurer au monde qu'on ne désire aucunement, dût-on encore, par une vieille habitude, parler de "mission", le conquérir à l'Église, mais seulement l'aider à prendre conscience des valeurs surnaturelles qu'il possède déjà. Dût le monde s'esclaffer à cette offre saugrenue, on ne fait somme toute que lui annoncer maintenant, comme le seul message que l'Église ait encore pour lui, la consolation creuse par laquelle on se justifiait du peu d'inclination qu'on ressentait à l'évangéliser, après avoir rendu toute évangélisation impossible en desséchant l'Évangile pour son propre usage. À quelle descente en cascade n'avons-nous pas assisté, depuis une trentaine d'années, dans les thèmes de l'évangélisation ! L'Action catholique des années 30 voulait précisément "la conquête". Celle d'après-guerre s'était déjà repliée sur "le témoignage". Avec les prêtres-ouvriers, on n'a plus voulu que "la présence". Cette présence, de nos jours, est si désireuse de se faire oublier, de s'immerger dans tous les flux ou reflux du monde, qu'on ne voit plus ce qui la distingue encore de l'absence. »

BOUYER (Louis), *La décomposition du catholicisme*, Paris, Aubier-Montaigne, collection « Présence et pensée », 1968, pp. 120-121

« Ce qui est [...] en jeu, c'est l'altérité de la communauté chrétienne en face d'alliés anciens et nouveaux. La solidarité avec d'autres dans des actions significatives perd son caractère créateur si l'on ne veut plus être autrement que ces autres. La formule invoquée de "l'existence pour les autres" (Bonhoeffer) perd son sens si l'on n'est plus rien d'autre que les autres, mais seulement leurs compagnons de route. Seul celui qui trouve le courage d'être autrement que les autres peut finalement être là pour "l'autre", sinon il est seulement semblable à lui. Mais cela ne les aide que peu. »

MOLTMANN (Jürgen), *Le Dieu crucifié. La croix du Christ, fondement et critique de la théologie chrétienne*, traduit de l'allemand par Bernard Fraigneau-Julien, Paris, Cerf, collection « Cogitatio Fidei » (n° 80), 1974 (édition 1990), p. 24.

⁷ Cf. Mt 24 15-16 ; Mc 13 14.

L'Église de Sens-Auxerre

282.444 12



Voici le texte d'un courrier que nous avons adressé à l'évêque de Sens-Auxerre. Les notes de bas de page y figuraient intégralement – quand on sait l'ignorance crasse de nos pasteurs en matière liturgique (entre autres), il vaut mieux être explicite. Sans autre commentaire...

Le mardi 1^{er} septembre 2009 a.d.
Saint Loup, évêque de Sens

À Son Excellence
Monseigneur [Yves PATENÔTRE](#)
Évêque de Sens-Auxerre
7 rue Française – BP 287
89005 AUXERRE

Excellence,

Passant une semaine de vacances à [Saint-Florentin](#), ma famille et moi avons eu l'occasion de prendre part à la messe paroissiale le dimanche 12 juillet dernier. Ce dont nous avons été témoins m'incite, de retour à Paris, à vous écrire ce courrier, usant de mon droit à me plaindre des abus liturgiques auprès de l'évêque diocésain¹, « grand prêtre de son troupeau² ».

Avant même le début de la célébration, ce qui semblait être le « noyau dur » de la paroisse – à en juger par la moyenne d'âge plutôt élevée –, regroupé à droite du sanctuaire (vu de la nef), bavardait sans gêne ni crainte d'indisposer ceux et celles qui auraient légitimement désiré se préparer intérieurement à la célébration des saints Mystères, donnant ainsi une piètre idée de la piété de la communauté rassemblée ordinairement en ce lieu sacré³.

¹ Cf. CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, Instruction *Redemptionis sacramentum*, 25 mars 2004, n. 184 (*La Documentation catholique*, n° 2314, 16 mai 2004, p. 490) : « Il est reconnu à tout catholique, qu'il soit prêtre, diacre ou fidèle laïc, le droit de se plaindre d'un abus liturgique, auprès de l'Évêque diocésain ou de l'Ordinaire compétent équipé par le droit, ou encore auprès du Siège Apostolique en raison de la primauté du Pontife Romain. Cependant, il convient, autant que possible, que la réclamation ou la plainte soit d'abord exposée à l'Évêque diocésain. Cela doit toujours se faire dans un esprit de vérité et de charité. »

² CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution *De Sacra Liturgia*, n. 41.

³ Cf. *Présentation générale du Missel romain (editio typica tertia, 2000)*, n. 45 : « Avant la célébration elle-même, il est

Le prêtre célébrant était simplement revêtu d'une aube et d'une étole, sans chasuble⁴. Le diacre qui l'assistait ne portait pas non plus de dalmatique⁵. Ni l'un ni l'autre ne baisèrent l'autel en arrivant au sanctuaire⁶.

Le silence sacré prévu pendant l'acte pénitentiel ne fut pas respecté, et il en fut de même aux autres moments opportuns : après les invitations à prier, les lectures, l'homélie et la communion⁷.

Le *Gloria* fut remplacé par une ritournelle [*Gloire à Dieu par le chant du monde*] (voir photocopie ci-jointe), vraisemblablement destinée à des meutes de louveteaux, qui n'avait pas à être chantée lors d'une célébration liturgique⁸. Plus généralement, le choix de l'ensemble des chants tenant lieu de *Kyrie* manifestait la plus nette opposition avec les claires prescriptions du dernier concile⁹.

bon de garder le silence dans l'église, à la sacristie et dans les lieux avoisinants, pour que tous se disposent à célébrer les saints mystères avec cœur et selon les rites. »

⁴ Cf. *ibid.*, n. 337 : « Le vêtement propre au prêtre célébrant, pour la Messe et pour les autres actions sacrées en liaison immédiate avec la Messe, est la chasuble, à moins que ne soit prévu un autre vêtement à revêtir par-dessus l'aube et l'étole. »

⁵ Cf. CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, Instruction *Redemptionis sacramentum*, 25 mars 2004, n. 125 (*La Documentation catholique*, n° 2314, 16 mai 2004, p. 481) : « Le vêtement liturgique propre du diacre est la dalmatique qu'il doit revêtir sur l'aube et l'étole. Afin de respecter une noble tradition de l'Église, il est louable de ne pas faire usage de la faculté d'omettre la dalmatique. »

⁶ Cf. *Présentation générale du Missel romain (editio typica tertia, 2000)*, n. 49 : « Lorsqu'ils sont arrivés au "sanctuaire", le prêtre, le diacre et les ministres saluent l'autel par une inclination profonde. Pour exprimer leur vénération, le prêtre et le diacre baisent ensuite l'autel. »

⁷ Cf. *ibid.*, n. 45 : « Un silence sacré, qui fait partie de la célébration, doit aussi être observé en son temps. [...] Dans la préparation pénitentielle et après l'invitation à prier, chacun se recueille ; après une lecture ou l'homélie, on médite brièvement ce qu'on a entendu ; après la communion, le silence permet la louange et la prière intérieure. » Cf. nn. 54, 56, 66.

⁸ Cf. *ibid.*, n. 53 : « Le *Gloria* est une hymne très ancienne et vénérable par laquelle l'Église, rassemblée dans l'Esprit Saint, glorifie Dieu le Père ainsi que l'Agneau qu'elle supplie. On ne peut jamais remplacer le texte de cette hymne par un autre. » Cf. n. 366.

⁹ Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution *De Sacra Liturgia*, n. 116 : « L'Église reconnaît dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine ; c'est donc lui qui, dans les actions liturgiques, toutes choses égales d'ailleurs, doit occuper la première place. Les autres genres de musique sacrée, mais surtout la polyphonie, ne sont nul-

La prière eucharistique n'était aucune des quatre prières eucharistiques ordinaires. *A posteriori*, après consultation d'un missel, elle m'a semblé être un bricolage réalisé à partir des prières eucharistiques destinées aux messes d'enfants, ce qui, eu égard à la moyenne d'âge des fidèles présents ce dimanche, n'était guère approprié¹⁰.

Durant la consécration, personne – hormis les membres ma famille – ne s'agenouilla¹¹. De même, jamais le prêtre ne s'inclina aux moments opportuns¹².

Au moment du geste de paix, le prêtre crut bon de s'offrir un petit bain de foule en parcourant les premiers rangs de l'assemblée, échangeant poignées de main et quelques mots avec tout un chacun¹³. Cet in-

lement exclus de la célébration des offices divins, pourvu qu'ils s'accordent avec l'esprit de l'action liturgique. »

¹⁰ Cf. CONGRÉGATION POUR LE CULTES DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, Instruction *Redemptionis sacramentum*, 25 mars 2004, n. 51 (*La Documentation catholique*, n° 2314, 16 mai 2004, p. 471) : « On doit utiliser seulement les Prières eucharistiques contenues dans le *Missel Romain* ou légitimement approuvées par le Siège Apostolique, selon les modalités et dans les limites qu'il a fixées. On ne peut tolérer que certains prêtres s'arrogent le droit de composer des Prières eucharistiques » ou qu'ils modifient le texte approuvé par l'Église, ou encore qu'ils adoptent d'autres Prières eucharistiques, dues à la composition privée. »

¹¹ Cf. *Présentation générale du Missel romain (editio typica tertia, 2000)*, n. 43 : « [Les fidèles s'agenouilleront pour la consécration, à moins que leur état de santé, l'exiguïté des lieux ou le grand nombre des assistants ou d'autres justes raisons ne s'y opposent. Ceux qui ne s'agenouillent pas pour la consécration feront une inclinaison profonde pendant que le prêtre fait la genuflexion après la consécration. »

¹² Cf. *ibid.*, n. 275 : « L'inclination signifie le respect et l'honneur que l'on doit aux personnes elles-mêmes ou à leurs représentations. Il y a deux espèces d'inclination : celle de la tête et celle du corps. On incline la tête lorsque les trois Personnes divines sont nommées ensemble, aux noms de Jésus, de la bienheureuse Vierge Marie et du saint en l'honneur de qui on dit la Messe. On incline le corps, par ce qu'on appelle l'inclination profonde : devant l'autel, aux prières *Munda cor meum* (« Purifie mon cœur ») et *In spiritu humilitatis* (« Humbles et pauvres ») ; dans la récitation du Symbole, aux mots *Et incarnatus est* (« Par l'Esprit Saint, il a pris chair ») ; et dans le Canon romain, aux mots *Supplices te rogamus* (« Nous t'en supplions »). La même inclinaison est faite par le diacre, quand il demande la bénédiction avant de proclamer l'Évangile. En outre, le prêtre s'incline un peu, à la consécration, quand il dit les paroles du Seigneur. » Cf. n. 143.

¹³ Cf. CONGRÉGATION POUR LE CULTES DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, Instruction *Redemptionis sacramentum*, 25 mars 2004, n. 72 (*La Documentation catholique*, n° 2314, 16 mai 2004, p. 474) : « Il convient que chacun souhaite la paix de manière sobre et seulement à ceux qui l'entourent. Le prêtre peut donner la paix aux mi-

termède interrompt l'action liturgique jusqu'après l'*Agnus*...

Placé avec ma famille au fond de la nef, ayant donc communié parmi les derniers, j'ai été affligé de constater qu'aucun des fidèles ne prit la peine de faire le moindre geste de vénération avant la communion¹⁴, distribuée sans qu'on fit usage d'un plateau¹⁵.

Enfin, après la dernière oraison, mais avant la bénédiction et le renvoi des fidèles, le prêtre tint à présenter à l'assemblée trois jeunes enfants qui allaient être baptisés peu après. Parents, parrains et enfants se présentèrent devant l'autel et, à l'invitation du prêtre, tels les gagnants du dernier jeu télévisé à la mode, furent longuement applaudis par les fidèles... Saint Jean Chrysostome, qui n'est certes qu'un saint évêque et docteur de l'Église, en aurait blêmi...

« Dites-moi, quand on administre les sacrements, voit-on du trouble, du tumulte ? Dans les baptêmes, ou dans toute autre cérémonie, le calme et le silence ne règnent-ils pas ? Le ciel même s'en réjouit ! Aussi les Grecs non convertis blâment vos applaudissements, comme si nous faisons tout pour la gloire et l'ostentation¹⁶... »

Il y a vingt ans, le Pape Jean-Paul II, de vénérée mémoire, rappelait que « la fidélité aux rites et aux textes authentiques de la liturgie est une exigence de la *lex orandi*, qui doit toujours être conforme à la *lex credendi*. Le manque de fidélité sur ce point peut même toucher à la validité des sacrements¹⁷. »

nistres, en restant cependant dans le sanctuaire, pour ne pas troubler la célébration. Il fera de même s'il veut, pour une juste cause, donner la paix à quelques fidèles. »

¹⁴ Cf. *Présentation générale du Missel romain (editio typica tertia, 2000)*, n. 160 : « Les fidèles communient à genoux ou debout, selon ce qu'aura établi la Conférence des Évêques. Quand ils communient debout, il est recommandé qu'avant de recevoir le Sacrement ils fassent un geste de respect qui lui est dû, que la Conférence des évêques aura établi. »

¹⁵ Cf. CONGRÉGATION POUR LE CULTES DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, Instruction *Redemptionis sacramentum*, 25 mars 2004, n. 93 (*La Documentation catholique*, n° 2314, 16 mai 2004, p. 477) : « Il faut maintenir l'usage du plateau pour la Communion des fidèles, afin d'éviter que la sainte hostie, ou quelque fragment, ne tombe à terre. »

¹⁶ S. JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie XXX sur les Actes des Apôtres (Ac 17 42 – 18 13)* ; *Œuvres complètes*, Bar-le-Duc, Louis Guérin, 1866, t. IX, p. 151.

¹⁷ JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Vicesimus quintus*, 4 décembre 1988, n. 10 (*La Documentation Catholique*, n° 1985, 4 juin 1989, p. 520).

Quelques années plus tard, la Congrégation pour le Clergé rappelait de son côté aux prêtres que « les fidèles ont un vrai droit à participer aux célébrations liturgiques comme le veut l'Église, et non pas suivant les goûts personnels de chaque ministre ou suivant des particularismes rituels non approuvés, expressions de groupes qui tendent à se fermer à l'universalité du Peuple de Dieu¹⁸. »

Plus récemment, notre Saint Père a tenu à souligner l'importance de l'*ars celebrandi* et des normes liturgiques, attirant notamment l'attention des fidèles sur « les grandes richesses de la Présentation générale du Missel romain¹⁹ », et n'hésitant pas à affirmer : « Dans les communautés ecclésiales, on croit peut-être déjà les connaître et pouvoir porter un jugement éclairé sur elles, mais, souvent, il n'en est pas ainsi²⁰. »

Manifestement, ladite *Présentation générale du Missel romain*, non plus que l'exhortation apostolique suscitée ne sont parvenues jusqu'au presbytère de Saint-Florentin. Mais sans doute Votre Excellence l'ignorait-elle. Pour ma part, je comprends très bien que Votre Excellence soit fort occupée dans un diocèse grand comme un département, où foisonnent cent treize prêtres (dont quatre-vingt-un en activité) et treize diacres permanents – si j'en crois les chiffres consultés ce jour sur le site de la [Conférence des évêques de France](#). Et je serais fort honoré si je pouvais avoir contribué, certes très modestement, à l'information de Votre Excellence. Si d'aventure ma famille et moi-même repassions à Saint-Florentin l'année prochaine, je suis désormais assuré d'y pouvoir trouver une célébration valide et authentiquement catholique.

Veillez agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

Philippe GUIDAL
Licencié en théologie

Copie à : Congrégation pour le Culte divin
Association *Pro Liturgia*

¹⁸ CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres*, 31 janvier 1994 (*La Documentation Catholique*, n° 2092, 17 avril 1994, p. 376).

¹⁹ BENOÎT XVI, Exhortation apostolique post-synodale *Sacramentum caritatis*, 22 février 2007, n. 40 (*La Documentation catholique*, n° 2377, 1^{er} avril 2007, p. 320).

²⁰ *Ibid.*

Nous nous permettons de citer la réaction de Denis Crouan, président de l'association [Pro Liturgia](#) :

Cher Monsieur,

C'est excellent ! Il faudrait que nos évêques soient inondés de lettres identiques suite aux élucubrations liturgiques dont ils sont les premiers responsables. Mais il est vrai que les courriers qu'on leur adresse ne les touchent pas : nos têtes mitrées sont « à l'écoute »... mais seulement jusqu'à un certain point. Le fait que vous ayez envoyé une copie de votre courrier au [Cardinal Llovera](#) aura probablement davantage d'impact. Je sais, car je suis en contact direct avec la Congrégation pour le Culte divin par *e-mail*, que les plaintes s'accroissent sur les bureaux romains et que les Préfets de différents dicastères préparent des dossiers à mettre sous le nez de nos évêques lorsqu'ils iront à Rome en visite *ad limina*. J'ai moi-même envoyé au Cardinal Llovera un dossier relié confectionné à partir des photos de célébrations que l'on trouve sur les sites internet des diocèses de France. Ça en dit long... Sur la dernière photo envoyée, on voit M^{er} Deniau (Nevers) en civil, qui fait une ronde avec des fidèles laïcs à l'issue d'une messe célébrée dans un hall.

Il faut poursuivre le travail de restauration liturgique aux côtés du Saint-Père : ce sera long !

Bien à vous.

Denis CROUAN
Docteur en Théologie catholique
Président de [Pro Liturgia](#)

« On soulignait naguère que les Églises traditionnelles, et l'Église catholique au premier chef, par leur liturgie objective, soustraite aux manipulations abusives du clergé, sauvegardaient la liberté spirituelle des fidèles face à la subjectivité facilement envahissante et oppressive des clercs. Mais, de cela, il ne subsiste rien. Les catholiques contemporains n'ont plus le droit que d'avoir la religion de leur curé, avec toutes ses idiosyncrasies, ses limitations, ses tics et ses futilités. »

BOUYER (Louis), *La décomposition du catholicisme*, Paris, Aubier-Montaigne, collection « Présence et pensée », 1968, p. 48.